



Le Togo et la FAO

Un partenariat pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des moyens de subsistance en milieu rural

La coopération entre le Togo et la FAO a commencé en 1960, année durant laquelle le Togo est devenu membre de l'Organisation, par un inventaire des ressources en terres et en eau. Une représentation a été ouverte en 1980, à la suite de quoi le partenariat s'est concentré sur le développement agricole, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. À travers divers projets de développement, la FAO a soutenu les réformes institutionnelles et a contribué à l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole et de la Sécurité Alimentaire.

Appui au petit élevage et à la gestion de l'eau

Le secteur agricole au Togo souffre de contraintes persistantes, et notamment de la faible valorisation des élevages à cycle court, ce qui fait que le pays reste toujours dépendant des importations en produit carnés, avec une faible capacité technique dans la gestion de l'eau, rendant les producteurs toujours dépendant de la pluie. Il y a également le problème de la faible organisation des producteurs agricoles. La contribution de la coopération sud-sud à travers ce projet visait le renforcement des échanges et les recherches des solutions de développement de l'agriculture entre le Togo et l'Algérie, afin de contribuer pleinement à l'amélioration de la sécurité alimentaire pour les volets retenus, à savoir le petit élevage et la maîtrise de l'eau, contribuant ainsi au développement durable de l'agriculture togolaise.

Des nouvelles capacités ont été fournies aux différents services techniques du MAEH ainsi qu'aux organisations des producteurs afin de mieux formuler et mettre en œuvre des actions pour la sécurité alimentaire. En outre, Les capacités techniques de 700 éleveurs et de 200 producteurs de riz/maraichers et de 69 cadres techniques du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique (MAEH) ont été renforcées dans le domaine de l'eau et du petit élevage à cycle court. Différents sites de démonstrations ont été mis en place pour optimiser les séances de sensibilisation et de formation.

CONTACTS

Représentation de la FAO
1307, Avenue de Duisburg, Quartier Administratif
– Kodzoviakopé
BP 4388 Lomé, Togo
Tél: (+228) 22 210 411
Courriel: FAO-TG@FAO.org

Aligner l'expertise de la FAO aux priorités de développement du Togo

L'assistance de la FAO au Togo est définie par le **Cadre de programmation par pays (CPP) 2013-2017**, qui s'articule autour de trois axes prioritaires:

- **Renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire**, à travers le renforcement des capacités, un accroissement de la productivité, une meilleure valorisation des produits agricoles, et un accès à une nourriture saine et en quantité suffisante.
- **Amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles**, y compris en mettant l'accent sur les activités de reboisement.
- **Préparation et réponse efficaces aux menaces et urgences agricoles et alimentaires**, y compris à travers l'élaboration d'un plan de gestion des risques de catastrophes et la mise en œuvre de systèmes d'alerte pour le secteur agricole.

Elaboré conjointement avec le gouvernement et d'autres partenaires, le CPP intègre les priorités établies dans les principales politiques nationales de développement, telles que (i) le **Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)** récemment validé pour l'horizon 2017-2026, (ii) la **Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SACPE)** et (iii) le **Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN)**. Le CPP est également conforme aux objectifs stratégiques de la FAO et à ses priorités régionales, et il est parfaitement aligné avec le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Togo.

Un nouveau CPP est en cours de formulation.

Programme National de Reboisement

Compte tenu de la régression rapide des superficies couvertes de forêts naturelles et de leur dégradation, le Togo a opté très tôt pour le reboisement. Le Gouvernement a ainsi désiré de porter le taux de couverture forestière à 30 pourcent d'ici 2050. Pour ce faire, un renforcement de la planification des activités de reboisement s'avère indispensable d'où l'objectif du projet qui avait pour objectif de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme National de Reboisement couvrant la période allant de 2017 à 2030.

«Nos interventions doivent se fonder sur la notion de droit humain à l'alimentation. Lutter contre la faim, ce n'est pas de la charité et cela ne devrait pas dépendre uniquement de la bonne volonté d'un gouvernement.»

Directeur général de la FAO

Un état des lieux complet du reboisement a été réalisé, permettant de disposer d'information fiables et à jour. Sur cette base, un document de Programme National de Reboisement a été conçu selon une démarche participative et validé. Quatre arrêtés ministériels sur la gestion des forêts communautaires ont été

élaborés et adoptés. Des actions pilotes de reboisement ont été conduites sur cinq sites (trois forêts communautaires et deux forêts classées), 70 000 plants d'essences locales étant produits et distribués à cet effet.

Il faut également noter que le Programme National de Reboisement élaboré donne la possibilité au Togo de prendre en compte les opportunités liées au processus REDD+. Les stratégies définies doivent résoudre les problèmes qui handicapent actuellement les opérations de reboisement au Togo, permettant d'atteindre l'objectif fixé d'un taux de couverture forestière de 30 pourcent. Ainsi, le secteur forestier sera alors à même de contribuer à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations à travers la création d'emplois ruraux et la réduction de la dépendance du pays en matière de bois.

Intervention d'urgence à la suite des inondations et sécheresses

Les inondations et les sécheresses sont parmi les principales menaces climatiques au Togo. Outre leurs répercussions directes sur l'environnement, telles que la dégradation des sols et la perte de la biodiversité, les périodes de sécheresse ont des conséquences socio-économiques sévères: rendements agricoles réduits, pertes de bétail, diminution des recettes agricoles, accroissement de l'exode rural et aggravation de l'insécurité alimentaire, voire même de famine. À titre d'exemple, entre 2013 et 2014, la FAO a soutenu les efforts déployés par le pays pour tenter de faire face à une très mauvaise récolte résultant d'une grave sécheresse dans le nord du pays (Bassar et Dankpen).

Doté d'un budget de 490 000 USD, l'intervention a aidé 2 000 ménages à rétablir leurs moyens d'existence en diversifiant et en augmentant leur production agricole et alimentaire. Le projet était principalement axé sur la fourniture de kits pour la production de légumes et d'arachide, ainsi que sur la formation de 60 dirigeants communautaires des zones touchées aux techniques d'adaptation communautaire au changement climatique.

Grâce au projet, 13,5 ha de légumes et 347 ha d'arachides ont été cultivés, et chacun des ménages participants a gagné en moyenne 120 USD. À la suite du projet, une étude a été réalisée sur les dangers les plus fréquents dans le secteur agricole, et un documentaire présentant les succès du projet a été diffusé à la télévision nationale. Il est à noter que ce projet d'aide d'urgence pour le rétablissement de la production agricole en faveur des ménages affectés dans le nord du Togo, a été mis en œuvre dans le cadre du Programme de Coopération Technique de la FAO.

